



COVID-19

Dispositifs d'aide en faveur des entreprises : mode d'emploi



Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) participe financièrement au fonds de soutien Résistance. Mis en place au printemps par la Région, la Banque des Territoires en partenariat avec les collectivités, ce fonds régional aide les entreprises et associations qui ne trouvent pas de solutions de trésorerie. Le Fonds de Solidarité, initié par l'Etat et les Régions, s'adresse à toutes les entreprises.

Le Fonds de solidarité

Les conditions :

- vous êtes touchés par une fermeture administrative,
- vous avez perdu plus de 50 % de votre chiffre d'affaires.

DROIT D'OPTION :

1. Une aide défiscalisée mensuelle allant jusqu'à 10 000€
 2. Ou une indemnisation de 20% du chiffre d'affaires mensuel réalisé à la même période de l'année précédente avec un plafond de 100 00€
- Contact : <https://www.impots.gouv.fr/portail/fonds-solidarite-covid-pro-home-pro>

Le Fonds Résistance

Si vous avez besoin de trésorerie et qu'un crédit bancaire/prêt garanti par l'État-PGE a été refusé, vous pourriez bénéficier du Fonds Résistance mis en place par la Région Grand Est, m2A et la Banque des territoires.

Ils'agit d'une avance remboursable à taux zéro, aux conditions :

- **une baisse de 25% de votre chiffre d'affaires peut suffire** pour se rendre éligible au fonds
- le calcul de votre besoin de trésorerie se fera **jusqu'au 30 juin 2021**
- les montants possibles de l'avance remboursable sont élargis : **de 2 000 à 30 000 €**
- le remboursement de l'avance sera étalé et ne commencera **que dans trois ans (différé)**
- vous pourrez en bénéficier si vous avez **moins de 20 salariés (calculés en équivalents-temps-plein) dans votre entreprise**
- vous pouvez en bénéficier même si vous êtes de création récente, sous certaines conditions
- **une prise en charge des loyers pour les commerçants est aujourd'hui prévue pour la période de seconde fermeture (jusqu'à 3 mois pour certaines activités).**
- Une subvention pourra vous être versée à condition d'avoir demandé le fonds de solidarité, et que celui-ci ne couvre pas la totalité des charges

Contacts Fonds de Résistance sur le territoire :

- **Pour les indépendants, professions libérales, professionnels du tourisme, agriculteurs :**
03 69 77 77 10 (m2A)
- **Pour les ressortissants CCI Alsace Eurométropole :**
09 71 00 96 90
- **Pour les ressortissants Chambre de Métiers d'Alsace :**
09 86 87 93 70
- **Pour les associations :**
07 55 58 28 27 (Alsace Active)

